

Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'existence de lacunes dans la base de données générale de la police"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, pour alléger quelque peu l'ordre du jour, j'aimerais transformer mes questions n^{os} 10162, 10641 et 10652 en questions écrites.

Monsieur le ministre, d'après le rapport du Comité P, la banque de données générale de nos services de police comporterait de nombreuses lacunes dans son contenu et serait, en outre, moins bien alimentée que les cinq bases de données spéciales cohabitant dans les différents services de police.

Plus préoccupant encore, des déficiences récurrentes depuis plusieurs mois dans les systèmes de scanning automatique des documents auraient empêché la mise en ligne d'un grand nombre de documents. Ce dysfonctionnement aurait pour conséquence un retard préjudiciable des enquêtes, selon les professionnels du secteur.

Monsieur le ministre, confirmez-vous l'existence de ces lacunes dans le contenu de la banque de données générale commune à l'ensemble des services de police? Dans l'affirmative, hormis les dysfonctionnements des systèmes d'encodage, vos services ont-ils pointé d'autres facteurs permettant d'expliquer cette situation? Des mesures sont-elles déjà à l'étude afin de corriger ces carences?

Jan Jambon, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, le dysfonctionnement soulevé par le Comité P concernant la Banque de données nationale générale ou BNG (ANG en néerlandais) ont plus à voir avec la capacité technique d'encodage et de recherche dans la BNG qu'avec le contenu même de l'information enregistrée par les services de police locale et fédérale. Avant de citer les solutions possibles, il est important de clarifier et de contextualiser les constatations du Comité P.

La BNG est une base de données policière où sont enregistrés les faits sur la base de procès-verbaux résultant des missions de police judiciaires et administratives. Elle permet, par exemple, la recherche de cette information mais aussi l'analyse des faits sur la base de comptages sur différentes variables statistiques, tels que le nombre de faits enregistrés, les *modus operandi*, les objets liés à l'infraction, les moyens de transports utilisés, les destinations, les lieux, etc.

À l'origine de la BNG, on trouve une banque de données pour la police intégrée, locale et fédérale. Elle reprend des informations structurées en rapport avec des infractions judiciaires et des entités qui ont un lien avec celles-ci, par exemple les personnes suspectées, les véhicules constituant le butin d'une infraction, les objets ayant servi à commettre un délit. Cette banque de données ne contient donc pas les documents in extenso (procès-verbaux, rapports d'information), c'est simplement un encodage de données.

De plus, la technologie actuelle de la BNG ne permet pas les interrogations sur les données non structurées. L'architecture et la technologie sont assez âgées. C'est une des raisons pour lesquelles les services centraux de la police fédérale ont développé des banques de données "experts" qui leur permettent de rassembler un maximum de données structurées et non structurées qui concernent leurs demandes d'actions.

En ce qui concerne la complétude des données de base introduites dans la BNG en rapport avec les infractions, je vous confirme que la direction de l'information et de l'ICT de la police fédérale vérifie trimestriellement le taux de complétude de la BNG au départ des différentes zones de police ainsi que la vitesse d'alimentation fixée normativement à 21 jours. Cette même direction rétrocède cette information à chaque chef de corps pour lui permettre d'analyser la situation de son corps et de prendre les mesures adéquates.

Pour le troisième trimestre de 2015, le taux moyen de complétude et la vitesse moyenne sont respectivement de 96,5 % et de 27 jours.

Si on refait le calcul aujourd'hui, en comparaison avec les chiffres arrêtés 21 jours après la fin du trimestre concerné, la complétude pour les faits de ce même trimestre serait encore plus élevée car il est vrai que certains faits sont enregistrés tardivement dans la BNG. Ce retard ne pose aucun problème pour certaines finalités opérationnelles. Pour d'autres finalités opérationnelles, et certainement celles

liées au terrorisme, où le temps est un élément-clé, il est primordial d'utiliser les banques de données "experts".

En ce qui concerne les solutions possibles, la direction de l'information et de l'ICT de la police fédérale a pointé un autre facteur qui peut être à la base de certains dysfonctionnements, notamment le scanning des documents dans la banque de données "experts".

Suite à un manque de connaissances et d'aptitude des logiciels, il y a eu des erreurs dans le scanning de certains documents. Ainsi, des recherches ultérieures n'ont pu être exécutées. Dans ce contexte, il est donc important également que les documents non structurés soient scannés correctement.

Le projet I-Police - sur lequel je reviens toujours lorsqu'il s'agit de questions informatiques - retenu dans le cadre de la provision interdépartementale pour 2016 et les années suivantes, consiste à *upgrader* le système informatique intégré de la police de sorte que les nouvelles technologies d'analyse sur les données structurées et non structurées, policières ou ouvertes puissent être utilisées.

Ce nouveau système englobera également le système de management de la documentation qui fait actuellement défaut. Le système permettra d'interroger les différentes banques de données policières en une seule opération. Donc, la BNG est une vieille technologie. On y fait les contrôles si tous les champs sont remplis et on fait le rapportage. Une mauvaise façon de travailler a été identifiée pour le scanning des documents. C'est désormais corrigé, mais la vraie solution est apportée par le projet I-Police qui est déjà mis en œuvre et pour lequel on a déjà un budget.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, merci d'avoir éclairé l'ensemble de la situation, parce que beaucoup d'informations sur le système et les problèmes rencontrés étaient lacunaires. J'entends qu'on a déjà pallié de nombreuses choses. Certaines lacunes présentées comme telles ne le sont pas.

Ce projet mis en place en parallèle, le I-Police, est une bonne chose. J'entends que les différents budgets y sont d'ores et déjà alloués et je constate avec vous que la mise en œuvre ne tarde pas.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.